

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

B – CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur
l'Eau

Restauration des milieux aquatiques dans le cadre du contrat territorial Sioule et
affluents 2014-2018

Du 6 octobre au 9 novembre 2015



Danielle Gil-Commissaire Enquêtrice
1 allée Edouard Manet-63400 Chamalières

B - CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Les conclusions et avis ci-après de la commissaire enquêtrice concernent une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général permettant la mise en œuvre d'un programme d'action de restauration de la qualité des milieux aquatiques du contrat territorial Sioule et affluents 2014-2018.

D'autre part, l'étude préalable à la réalisation du dossier de DIG a permis de déterminer les aménagements nécessaires et mis en évidence que certaines actions nécessitaient une autorisation au titre de la Loi sur l'eau, articles L214-1 et suivants, R214-1 et suivants et R214-88 et suivants du code de l'environnement). L'enquête porte donc, également, sur le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

Cette enquête unique a été prescrite par Monsieur Le Président de la communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans le 10 septembre 2015.

La commissaire enquêtrice a examiné l'ensemble des pièces du dossier d'enquête au regard des textes légaux et réglementaires visés ci-dessus.

Elle a :

- étudié les observations émises par le public et les Services administratifs,
- consulté le pétitionnaire,
- visité les lieux
- rencontré :
 - o M.Vincent Jourdan, animateur du Contrat Territorial,
 - o M. Laurent Desaunois chargé d'étude à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
 - o M.Luc Bortoli, chargé d'étude à la Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

C'est dans ces conditions qu'elle a pu rédiger le présent rapport d'enquête et développer les conclusions et avis ci-après.

1 Concernant la procédure de l'enquête publique

Conformément à l'arrêté, les mesures relatives à la publicité de cette enquête ont été respectées. Par ailleurs les propriétaires concernés par le projet ont été informés d'une réunion publique organisée par le Président de la communauté de communes qui s'est tenu le 29 septembre 2015.

Dès lors la commissaire enquêtrice considère que les conditions étaient réunies pour informer correctement le public et lui permettre de participer.

2 Concernant le projet de travaux

1. Retalutage des berges suivi de plantations sur la Sioule en amont de Pontgibaud

Points forts

- La reconstitution de la ripisylve permettra à celle-ci de mieux jouer son rôle de filtre contre les pollutions, de réduire la vitesse d'écoulement des eaux lors des crues, d'améliorer la stabilité des berges ainsi que le potentiel écologique du milieu,
- Les techniques employées pour la restauration des berges permettront de redonner une forme et une structure naturelles à la berge afin de la rendre plus attractive pour la faune autochtone,
- Prise en compte de la gestion des risques de pollutions du milieu naturel durant la phase chantier (travaux en période de basses eaux, mesures programmées en cas d'incidents polluants liés aux travaux, travaux depuis la berge)

Les travaux permettront de recoloniser et stabiliser les berges tout en offrant des conditions d'accueil à la faune

2. Diversification du lit mineur sur la Sioule dans Pontgibaud

Points forts

- Les moyens sont mis en œuvre afin que les travaux soient le moins impactant possible pour le milieu naturel (pêche électrique de sauvetage, travaux en période de basses eaux, mesures programmées en cas d'incidents polluants liés aux travaux..)
- la mise en place de banquettes végétalisées qui assureront, en période de basses eaux, une diversification des écoulements dans le lit mineur en réduisant la largeur du lit d'étiage. Ce dispositif permettra de retrouver des habitats attractifs, de limiter les dépôts de sédiments et de réduire les développements d'algues,
- La végétalisation de la berge qui permettra de restaurer la fonctionnalité de la ripisylve et un réinvestissement des lieux par la faune indigène

Point faible

- En période de crue, l'impact de l'effet « barrage » lié à l'ouvrage situé en aval n'est pas suffisamment pris en compte. En effet celui-ci crée des inondations en période de fortes eaux. Il serait intéressant de considérer des mesures complémentaires en amont du secteur afin de libérer la charge hydraulique en mettant par exemple à contribution le marais sur la commune de St-Pierre-le Chastel au moyen d'un dispositif à déterminer.

Les travaux de restauration permettront d'améliorer l'état écologique du milieu en améliorant le fonctionnement de la rivière

3. Diversification du lit mineur sur le ruisseau de Mazaye au niveau de la confluence avec la Sioule

Points forts

- Amélioration de l'état très dégradé du milieu aquatique

- Diversification des écoulements dans le lit mineur par la mise en œuvre de dispositifs (banquettes, épis déflecteurs) constitués de matériaux naturels (branches, matériaux de carrière gravelo-terreux)
- Meilleure attractivité à la confluence avec la Sioule améliorant la recolonisation du ruisseau dans sa partie aval
- Aménagement d’abris piscicoles
- gestion des risques de pollutions du milieu naturel durant la phase chantier (travaux en période de basses eaux, mesures programmées en cas d’incidents polluants liés aux travaux, travaux depuis la berge)

Les travaux de restauration permettront d’améliorer l’état du milieu aquatique en améliorant le fonctionnement du ruisseau

4. Restauration d’annexes hydrauliques sur le ruisseau issu de la Cheire de Pontgibaud

Points forts

- Les travaux permettront de redonner une fonctionnalité paysagère et naturelle à cet affluent et à la zone humide associée,
- Des aménagements (mare, sentier, caillebotis) sur le secteur de la zone humide permettront de valoriser le site et de proposer un outil pédagogique pour le territoire,
- Création d’une mare à la forme irrégulière afin de diversifier les habitats et d’abriter une faune autochtone
- Recomposition du paysage grâce au tracé sinueux du nouveau lit
- Naturalisation par création de miniseuils diversifiant les écoulements et les habitats
- Limitation des impacts négatifs liés aux travaux (programmation des travaux en basses eaux, stratégie d’interventions en cas de pollutions accidentelles liés aux travaux)

Les travaux de restauration permettront de recomposer le paysage en le rendant pédagogiquement attractif et en améliorant la qualité fonctionnelle de la zone humide

Par ailleurs compte tenu :

- de la cohérence et complémentarité du programme de travaux du Contrat Territorial avec les objectifs de la démarche Natura 2000
- Du gain écologique du projet,
- Des précautions prises pour minimiser les impacts sur le milieu durant les travaux,

On peut considérer que ce projet n’a pas d’incidences significatives sur les sites Natura 2000

De même toutes les précautions prises et interventions faites sur le site Natura 2000 bénéficieront aux habitats et espèces d’intérêt communautaire des ZNIEFF de type 1 et 2 couvrant le territoire.

On peut considérer que ce projet n'a pas d'incidences significatives sur les ZNIEFF 1et 2

Enfin :

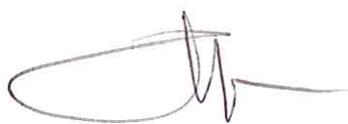
- après avoir vérifié la cohérence du projet avec les prescriptions environnementales émanant de la Directive Cadre sur l'Eau et du Grenelle de l'Environnement,
- après avoir vérifié la cohérence du projet avec les dispositions et objectifs des schémas directeurs régissant l'aménagement et la gestion des eaux : SDAGE Loire Bretagne et SAGE SIOULE

Et compte tenu de l'amélioration du bilan écologique d'un milieu dégradée

La commissaire enquêtrice émet **un avis favorable** à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative aux travaux concernant le programme de restauration des milieux aquatiques dans le cadre du contrat territorial Sioule et affluents 2014-2018

et recommande la mise œuvre de mesures supplémentaires sur le secteur de la Sioule à Pontgibaud.

Chamalières le 8 décembre 2015



La commissaire enquêtrice